



2025

# MEMO **Déchets**

**Votre guide** des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.  
**Évitons** le gaspillage, trions et valorisons.



**Villarzel**

s a i d e f



# Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

## **ORDURES MENAGERES : sacs poubelles**

Les déchets ménagers sont récoltés dans **des sacs poubelles officiels AIR-PRO Glâne**, dans les containers situés au local de voirie de Sédeilles (route de Payerne) - au local de voirie de Villarzel (place du Saugy) - à Rossens (à la route de Romont).

## **DECHETS RECYCLABLES ET AUTRES**

La déchetterie intercommunale est située au Chemin de la Chaussy (voir plan).

### **Heures d'ouverture :**

Mardi de 17h00 à 19h30

Jeudi de 17h00 à 19h30

Samedi de 08h30 à 11h30

Fermeture du portail à 19h20 et 11h20

## **LANGES ET COUCHES**

Pour les familles avec jeunes enfants, 30 sacs de 35 litres par année sont offerts, sur simple demande au bureau communal, jusqu'à la 4ème année.

Pour les personnes en situation sociale particulière, la Municipalité décidera de cas en cas l'octroi de sacs.

Contact et informations à l'administration communale.

## **Mon réflexe TRI À LA SOURCE**

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économiques en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- je laisse sur place les emballages de mes achats autant que possible

## **Contact et infos**

### **Administration communale**

Route de Romont 9

1554 Sédeilles

026/658.00.30

administration@villarzel.ch

administration@dechetterie.chatonnaye.ch

www.dechetterie.chatonnaye.ch

### **Service technique**

Pour les débarras d'appartements, veuillez SVP vous adresser directement au responsable

## **MA CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

La **taxe de déchets annuelle** que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie.

**Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.**



## **Déchets encombrants**

Les déchets encombrants sont des déchets dont la dimension est supérieure à 60 cm. Il s'agit essentiellement de mobilier, tels que : fauteuils, matelas, tapis, etc.... Ainsi, tous les déchets pouvant entrer dans un sac de 110 litres ne sont pas considérés comme déchets encombrants. Ils devraient être triés ou éliminés dans les sacs poubelles officiels.

Les déchets encombrants sont pesés et taxés au poids au prix de Frs 0,50 le kilo. Une carte est remise à chaque ménage qui recevra une facture annuelle par sa commune de domicile.

Chacun pourra ainsi décider s'il débarrasse ses déchets dans les sacs taxés ou dans les déchets encombrants, sachant que le prix moyen du kilo dans un sac taxé est de Frs 0,40 le kilo.

## **Déchets d'exploitation**

Les déchets industriels de chantier ne sont pas repris à la déchetterie et doivent être acheminés dans une usine de broyage.

## **Papier et carton**

Depuis 2020, les communes doivent payer pour débarrasser le papier et le carton. C'est pourquoi, dans la mesure du possible, veuillez laisser les cartons d'emballage de vos achats dans les magasins et refuser les publicités et autres catalogues distribués dans votre boîte à lettres. Merci de continuer à trier le papier et le carton.

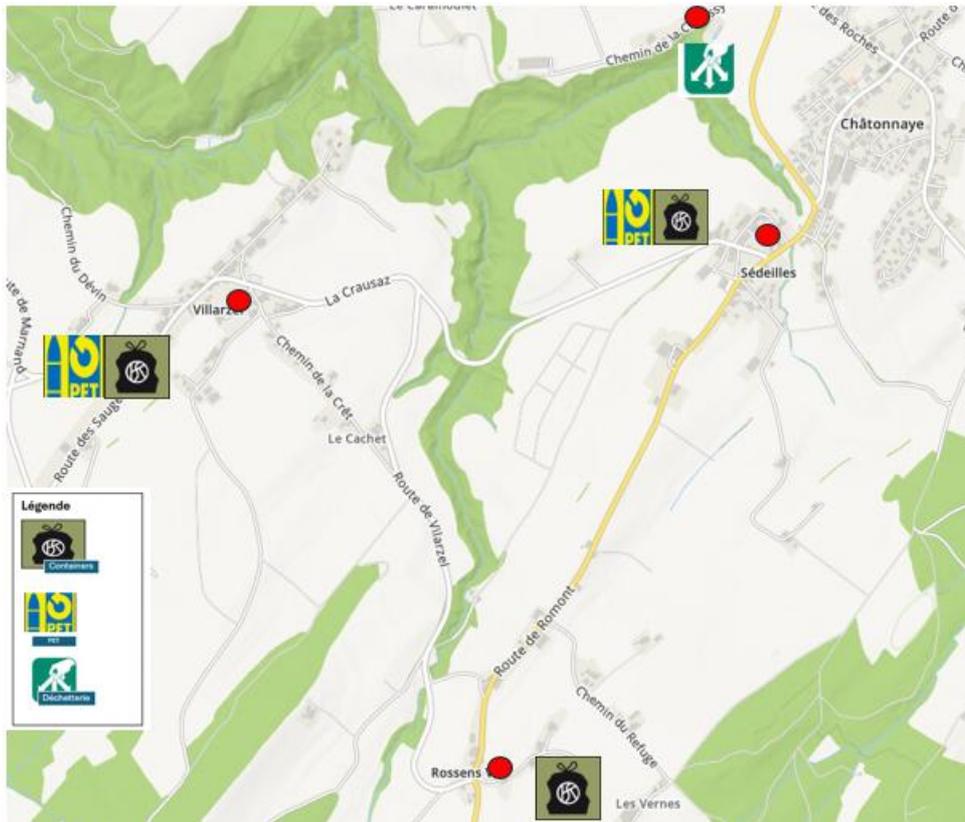
## **Polystyrène**

Le polystyrène blanc et propre est désormais repris par la société SWISSPOR qui a mis en place un système de recyclage. Pour autant que les conditions de reprise soient respectées (blanc et propre), ce service pourra être maintenu.

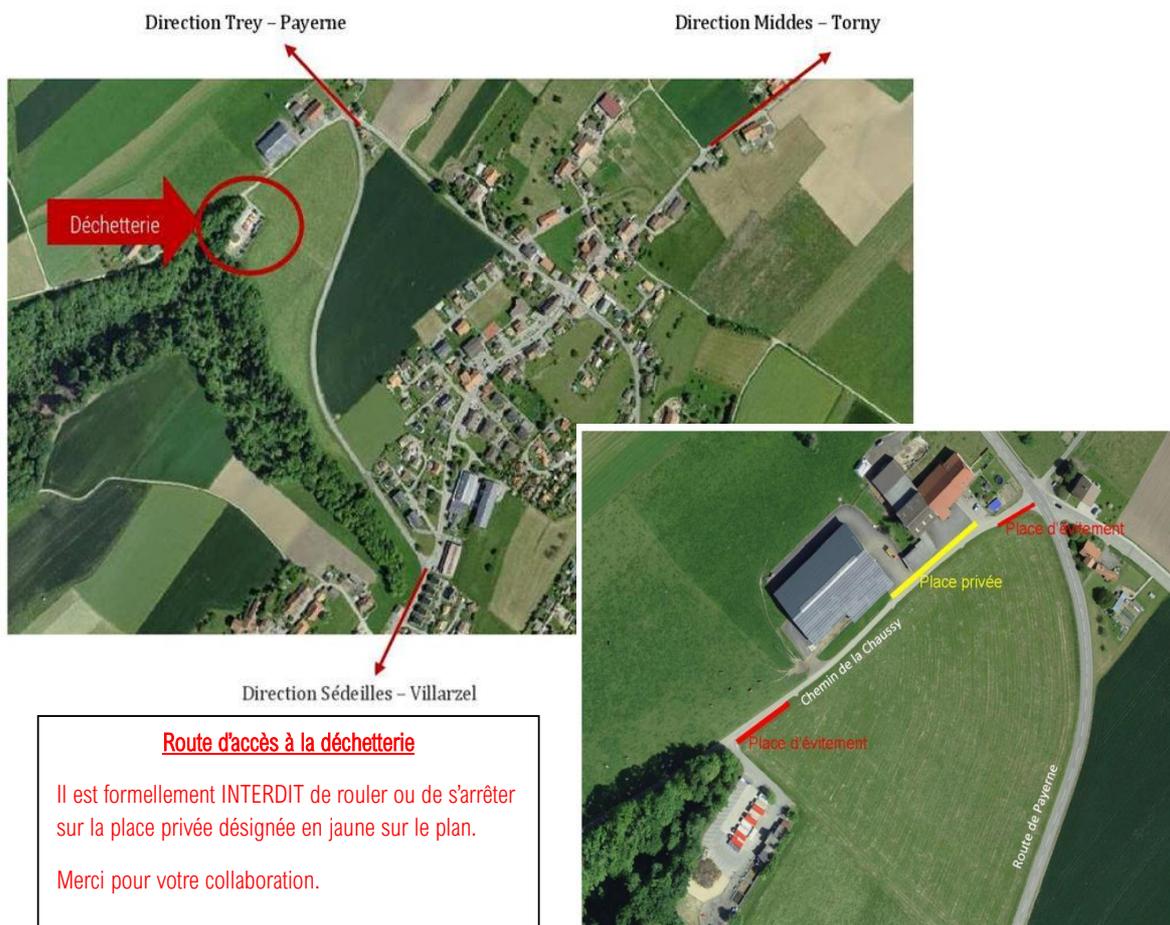
## **Freiner l'abondance de déchets**

Afin de lutter contre les quantités toujours croissantes de déchets de toutes sortes, il est vivement conseillé de laisser les emballages dans les magasins et rapporter tout ce qui peut l'être dans les containers prévus dans les grandes surfaces.

## Plan de situation des lieux de dépôts de déchets



### Plan de situation de la déchetterie Chemin de la Chaussy 5, 1553 Châttonnaye





# Comment bien trier ?



**Aluminium et boîtes de conserve**  
Barquettes, canettes, boîtes de conserve et emballages frappés du logo "alu". L'aluminium mélangé avec d'autres matières va dans les sacs taxés.



**Déchets encombrants combustibles payants**  
Les objets encombrants sont pesés et compactés. fr. 0,50 le kilo.



**Litière de chat**  
Mettre dans les sacs taxés. **Interdit de jeter dans les toilettes.**



**Appareils électriques et électroniques**  
A rapporter en priorité dans les points de vente. Sinon, à la déchetterie dans le container prévu à cet effet.



**Déchets inertes (petites quantités)**  
Les matériaux tels que vaisselles, carrelages, verres contenant du plomb, miroirs, vitres, etc... sont acceptés en petite quantité.



**Médicaments**  
**A rapporter à la pharmacie.**  
Ne jeter, en aucun cas, dans les WC ou à la poubelle.



**Berlingots / Briques à boissons**  
Dans les sacs taxés ou retour dans certains points de vente.



**Déchets spéciaux des ménages**  
Tous produits toxiques : peintures, solvants, insecticides doivent être rapportés dans les points de vente. Sinon, à la déchetterie, en petite quantité.



**Ordures ménagères – sacs officiels ou munis de la vignette communale**  
**Sacs AIR-PRO Glâne** uniquement, dans les containers de Rossens (route de Romont) - Sédeilles (local de voirie route de Payerne) et Villarzel (local voirie Place du Saugy).



**Bois**  
Les meubles sont démontés à la maison. Toutes les parties métalliques telles que gonds, serrures et poignées ainsi que les verres ou miroirs sont retirés.



**Dépouilles d'animaux**  
A déposer au Centre de sous-produits animaux (déchets carnés) à Route de Grandcour à Payerne - tél. 026/660.36.12 (en cas d'extrême urgence tél. 079/241.41.07).



**Papier**  
Journaux, magazines, papiers de bureau. ATTENTION : les papiers cadeau ou plastifiés, les nappes, les mouchoirs et autres papiers spéciaux doivent être jetés dans les sacs taxés.



**Capsules Nespresso (aluminium)**  
Uniquement les capsules **en aluminium**. Les capsules en plastique vont dans les sacs taxés.



**Ferraille (objets métalliques)**  
La ferraille doit être séparée de tout support en bois, plastique ou autre matériau.



**Peintures**  
A rapporter, en priorité dans les points de vente. Sinon, à la déchetterie en petite quantité.



**Carton propre**  
Les cartons doivent être vides, propres et sans ficelle. Le carton ne doit contenir aucune autre matière telle que plastique, sagex, alu ou autres.



**Flacons en plastique avec bouchon**  
Seuls les **gros plastiques durs** sont repris. Les films ou barquettes alimentaires, les sachets, les bouteilles d'huile et vinaigre vont dans les sacs taxés.



**PET**  
A la déchetterie et dans les locaux de voirie de Sédeilles et Villarzel. Ne sont admis que les bouteilles **de boissons** portant le sigle "Pet recycling" et aplaties.



**Cartouches d'encre pour imprimantes**  
A rapporter, en priorité, dans les points de vente. Sinon, à la déchetterie, dans le container prévu à cet effet.



**Gazon**  
Tonte "mulching\*", compost ou chez un agriculteur désigné par la commune. Demander l'adresse au bureau communal.



**Piles et accumulateurs**  
A rapporter, en priorité, dans les points de vente. Sinon, à la déchetterie dans le container prévu à cet effet.



**Déchets compostables ménagers**  
Compost privé ou dans les sacs taxés.



**Huiles minérales et végétales**  
ATTENTION : les huiles minérales (moteur) et les huiles végétales (cuisine) ne doivent pas être mélangées. Pas de graisse.



**Plastiques agricoles payants**  
Dans le compacteur à déchets encombrants ou amener dans une entreprise agréée.

## Les types de déchets



**Pneus**  
A rapporter dans les points de vente. **Les pneus ne sont pas repris à la déchetterie.**



**Sagex**  
Uniquement le **sagex d'emballage blanc et propre**. Les sagex en couleur, sales ou ayant contenu des aliments ne sont pas repris.



**Textiles et chaussures**  
Les textiles hors d'usage sont séparés des vêtements récupérables. Les chaussures sont propres, attachées par paires et séparées des textiles. Peluches, sacs.



**Tournée spéciale branches**  
Diamètre maximum 20 cm. Les grandes quantités seront acheminées dans un centre de collecte ou compostière. **Il est interdit de brûler des déchets verts**



**Tubes lumineux (néon) / LED**  
A rapporter, en priorité, dans les points de vente. Sinon, à la déchetterie en petite quantité.



**Verre**  
Le verre est **trié par couleurs** : blanc, vert et brun. Les autres couleurs, ou en cas de doute, jeter dans le verre **vert**. Enlever les bouchons, couvercles et fermetures.

## HORAIRE D'OUVERTURE

<b>Mardi</b>	<b>17h00 – 19h30</b>
<b>Jeudi</b>	<b>17h00 – 19h30</b>
<b>Samedi</b>	<b>08h30 – 11h30</b>

Fermeture du portail à 19h20 et à 11h20

## TARIFS

Les sacs poubelles officiels AIR-PRO Glâne sont en vente au P'tit Mag et dans les commerces des communes membres.

Prix du rouleau de 10 sacs :	* 17 litres	Frs 11.-
	* 35 litres	Frs 20.-
	* 60 litres	Frs 32.-
Prix du rouleau de 5 sacs :	*110 litres	Frs 24.-

**La taxe au sac** est destinée à financer l'élimination des ordures ménagères et des déchets non valorisables.

**La taxe de base annuelle** est facturée à toutes les personnes majeures. Elle finance la gestion, le stockage et le transport des déchets valorisables.

**La taxe au poids** finance l'élimination des déchets encombrants.

## FERMETURES

La déchetterie est fermée les jours fériés fribourgeois soit :

Le jeudi 02 janvier 2025	Férié officiel
Le jeudi 29 mai 2025	Ascension
Le jeudi 19 juin 2025	Fête-Dieu
Le samedi 1 <sup>er</sup> novembre 2025	Toussaint
Le jeudi 25 décembre 2025	Noël

## REGLES DE SECURITE



- Des déchets coupants, sales, lourds, toxiques sont jetés dans les bennes. C'est pourquoi, **la fouille des bennes est strictement interdite**. Si une personne souhaite prendre un objet, elle doit s'adresser à un(e) employé(e) de la déchetterie équipé(e) de matériel de sécurité qui se chargera de récupérer l'objet convoité.
- Il est vivement déconseillé de prendre des enfants en bas âge et de les laisser courir à la déchetterie sans surveillance car de nombreux véhicules circulent, parfois trop vite, à travers le dédale des bennes. **Les enfants sont sous la responsabilité de leur parent ou accompagnant.**
- **La vitesse est limitée à 10 km/h.**
- **Il est interdit de fumer** dans l'enceinte de la déchetterie. 
- Il est défendu de laisser tourner le moteur de son véhicule pendant le déchargement de celui-ci.
- La place de la ferme située sur le chemin de la Chaussy est privée. Il est formellement interdit d'y rouler. 

## CONSEIL AUPRES DU PERSONNEL

En cas de doute sur le tri de vos déchets, les collaborateurs (trices) de la déchetterie se tiennent à votre disposition pour vous renseigner.

**Merci de prendre en compte leurs remarques et conseils.**

Une amende à hauteur de fr. 50.- à fr. 500.-, selon le règlement d'exécution de la déchetterie, peut être appliquée dans les cas suivants :

- Refus d'obtempérer aux directives du personnel de la déchetterie,
- Dépôt de déchets sauvages.

**Les autorités communales déclinent toute responsabilité en cas d'accident dû au non-respect du règlement, des conseils de sécurité et des directives du personnel.**

Plus d'informations sur le tri des déchets sur [www.dechetterie.chatonnaye.ch](http://www.dechetterie.chatonnaye.ch)